



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre du commerce international

Sous-programme 6 du programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	17
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	22
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.	23

* [A/76/50](#)

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Les chocs d'ordre économique et sanitaire provoqués par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont transformé notre façon de produire, de faire du commerce, de consommer et de communiquer. En 2020, le monde a constaté à quel point la coopération mondiale et le multilatéralisme étaient essentiels pour résoudre les problèmes communs grâce à des solutions partagées. Les effets de la pandémie se feront longtemps ressentir, mais les objectifs de développement durable demeurent notre feuille de route commune vers le relèvement et la résilience. Partout, la pandémie a mis en évidence des inégalités criantes, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est souligné que le commerce est un moteur de la croissance économique durable pour tous et de la création d'emplois et un moyen de réduire la pauvreté, et qu'il contribue au développement durable. Le commerce est un outil indispensable pour lutter contre les inégalités auxquelles nous sommes actuellement confrontés.

Au Centre du commerce international, nous savons que le commerce durable et inclusif joue un rôle essentiel pour ce qui est de lutter contre les inégalités et de « reconstruire en mieux » car il fournit des emplois et des sources de revenus à des milliards de personnes, en particulier à celles qui se trouvent en bas de la pyramide, et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement. Notre mission n'a pas changé : nous aidons ces entreprises à devenir plus compétitives au niveau international, à opérer de manière plus écologique et à offrir des sources de revenus plus inclusives ainsi que des revenus plus élevés. Après la pandémie, dans le cadre de notre collaboration avec ces entreprises, nous nous attacherons principalement à renforcer leur capacité de s'adapter et de devenir résilientes face aux chocs, de reconstruire et de gagner en compétitivité.

Nos travaux seront enrichis par un ensemble d'initiatives visant à combler le fossé numérique, à élargir l'accès aux marchés et à rendre le commerce plus inclusif. Nous nous emploierons à réduire les inégalités et apporterons un soutien ciblé aux microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes, à des jeunes ou à des populations pauvres. Nous aiderons ces entreprises, ainsi que les artisans et les petits exploitants, à progresser dans la chaîne de valeur et à ne plus se limiter uniquement à la production primaire et à la production de produits de base, ce qui permettra de créer une plus forte valeur ajoutée. Nous affecterons nos ressources à des initiatives écologiquement viables et socialement responsables. Nous nous attacherons principalement à accroître les échanges dans des secteurs clés, tels que le tourisme, les industries de la création, l'art de vivre et la mode, les services, le textile et l'habillement, l'agrobusiness et l'informatique. Nous renforcerons et étendrons notre offre principale d'informations sur le commerce et les marchés afin d'aider les décideurs de tous les États Membres, les institutions d'appui aux entreprises ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises à prendre rapidement des décisions fondées en matière de commerce et d'investissement. Nos services de conseil sur mesure favoriseront la mise en place d'un environnement économique plus inclusif et plus favorable, grâce à la prise en compte des besoins du secteur privé dans les mesures adoptées sur la question. Nous continuerons de nous employer à promouvoir une intégration régionale véritable, notamment en renforçant la capacité des microentreprises et petites et moyennes entreprises de tirer parti des possibilités offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Nous continuerons également de consacrer une grande partie de nos activités d'assistance technique sur mesure aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique subsaharienne, aux petites économies vulnérables et aux pays touchés par un conflit. Nous renforcerons les partenariats et les réseaux que nous avons établis avec les institutions d'appui aux entreprises, au sein du système des Nations Unies, et avec d'autres partenaires qui contribuent grandement à l'exécution de notre mandat et avec lesquels nous pourrions apporter des changements en profondeur.

Le Centre du commerce international a démontré pendant la pandémie sa capacité à repenser la manière dont il mène ses activités, en continuant d'exécuter son mandat et en se montrant à la hauteur de la confiance placée en lui par ses bénéficiaires et partenaires. Nous sommes maintenant prêts et aptes à soutenir nos bénéficiaires durant la période qui suivra la pandémie.

Nous remercions les États Membres, nos partenaires et nos bénéficiaires de continuer à nous témoigner leur confiance et à nous apporter leur appui et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec eux en faveur d'un commerce pour le bien de toutes et de tous.

La Directrice exécutive du Centre du commerce international
(*Signé*) Pamela **Coke-Hamilton**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution [2297 \(XXII\)](#)]. Depuis le 1^{er} janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.
- 13.2 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Les cibles associées à l'objectif 17 consistent notamment à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.
- 13.3 En décembre 2019, l'Assemblée générale a réaffirmé ces objectifs dans sa résolution [74/201](#), dans un contexte de tensions commerciales, de baisse des investissements mondiaux et de menaces pesant sur le multilatéralisme. Les bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui représentent 99 % des entreprises du monde et constituent le socle économique de toute société, sont particulièrement vulnérables face aux conséquences coûteuses des évolutions mentionnées ci-dessus.

Programme de travail

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif

- 13.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et inclusifs en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

Stratégie

- 13.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira des services de conseil, de formation et de sensibilisation aux entreprises, aux institutions d'appui aux entreprises et aux organismes publics dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale des

microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des entreprises dans les domaines suivants : études de marché, création de valeur ajoutée, amélioration de la qualité, durabilité environnementale, commerce électronique, marketing et accès au financement et aux investissements. On facilitera également le rapprochement des entreprises dans le cadre de salons et de rencontres interentreprises ainsi qu'au moyen d'outils numériques et de plateformes en ligne, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et la durabilité. Pour élargir les connaissances en matière de marchés et créer des liens commerciaux au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le Centre s'appuiera sur ses méthodes innovantes, et notamment sur les initiatives ecomConnect et #FastTrackTech, qui permettent aux entreprises d'accéder électroniquement aux marchés extérieurs, et sur l'initiative Alliances pour l'action, qui vise à favoriser l'établissement de partenariats commerciaux et de partenariats public-privé dans certaines chaînes de valeur. Grâce à l'initiative SheTrades et aux autres initiatives qu'il a prises en faveur de l'emploi des jeunes et de la mode éthique, il continuera d'aider les entreprises appartenant à des femmes, les jeunes entrepreneurs et les associations d'artisans et d'agriculteurs du monde entier à accéder aux marchés régionaux et internationaux et aux structures locales de soutien.

- 13.6 Le sous-programme fournira également des services aux décideurs ainsi qu'aux institutions nationales, infranationales et régionales d'appui aux entreprises, et soutiendra les processus de recherche de consensus, de planification et de prise de décisions qui favorisent la croissance et l'internationalisation des entreprises. Dans ce cadre, on veillera à ce que les microentreprises et petites et moyennes entreprises puissent systématiquement faire part aux décideurs et aux autres parties prenantes des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce qu'elles rencontrent. On aidera également les institutions d'appui aux entreprises à mieux analyser et comprendre les coûts et avantages des différentes solutions politiques, stratégiques ou réglementaires, afin qu'elles puissent apporter une contribution réfléchie aux discussions et défendre les intérêts de leurs entreprises clientes. De plus, on encouragera ces institutions, notamment les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes d'entrepreneurs, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations techniques et professionnelles, à améliorer les services qu'elles fournissent aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés, le Centre guidera et soutiendra les institutions dans un processus de changement qui comprendra les éléments suivants : amélioration de la gouvernance, de la stratégie et de la mesure des résultats et renforcement des liens avec d'autres acteurs de l'écosystème d'appui aux entreprises ; conception de produits et de services, notamment pour des groupes spécifiques, en particulier les femmes et les jeunes ; introduction de nouveaux services, notamment pour aider les entreprises à atténuer les risques environnementaux et à devenir plus résilientes face aux aléas climatiques. Par ailleurs, on continuera de promouvoir les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC. On continuera également de développer des outils d'information et d'analyse relatifs au commerce et aux marchés tels que la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité.
- 13.7 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en participant à la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomique des Nations Unies. Le Centre diffusera des informations sur le commerce accessibles partout dans le monde pour remédier au manque de données précises sur la pandémie auquel font face les décideurs. Ses services de conseil viseront à doter durablement les microentreprises et petites et moyennes entreprises de capacités de résilience, à ouvrir de nouveaux circuits commerciaux, à renforcer les circuits existants et à contribuer à améliorer l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises aux outils numériques qui favorisent la compétitivité et les échanges.
- 13.8 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises seront mieux intégrées dans les chaînes de valeur régionales et internationales qui génèrent des transactions commerciales, des emplois durables et des revenus plus élevés, en particulier pour les personnes qui se trouvent en bas de la pyramide, les femmes et les jeunes ;
 - b) La gestion et le fonctionnement des institutions d'appui aux entreprises ainsi que l'efficacité conjuguée de ces institutions pour ce qui est de fournir des services utiles aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le cadre d'un écosystème d'appui seront améliorés ;
 - c) Les responsables gouvernementaux seront mieux au fait des politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce qui contribuent à créer un environnement favorisant la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises au commerce international, qu'il s'agisse de nouveautés ou d'améliorations ;
 - d) Les microentreprises et petites et moyennes entreprises seront davantage en mesure de développer leurs pratiques commerciales durables, et les décideurs, les producteurs et les entreprises seront davantage sensibilisés aux questions liées au commerce, au marché potentiel et aux pratiques commerciales durables.
- 13.9 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises adapteront leurs activités commerciales afin de devenir plus résilientes face aux chocs extérieurs tout en maintenant ou en renforçant leur compétitivité ;
 - b) Les décideurs au niveau des entreprises, des institutions et des gouvernements disposeront des informations nécessaires sur les débouchés commerciaux et les problèmes liés au commerce, notamment les effets que la pandémie de COVID-19 a sur les marchés.

Facteurs externes pour 2022

- 13.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les ressources extrabudgétaires restent stables et sont en grande partie préaffectées aux interventions dans les pays cibles du Centre (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement, petites économies vulnérables, économies en situation de vulnérabilité, pays en proie à un conflit et pays d'Afrique subsaharienne) ;
 - b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'initiatives de développement ;
 - c) L'environnement du commerce international et des investissements ne se détériore pas de manière significative par rapport à 2020.
- 13.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan du sous-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 13.12 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Centre poursuivra et renforcera ses partenariats avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les entités internationales afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Au vu des conclusions des évaluations, une attention particulière sera accordée aux

organisations d'appui aux entreprises opérant dans les pays de programme, qui à la fois bénéficient des programmes et amplifient les informations destinées aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. De plus, le Centre continuera de contribuer à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'application des déclarations ministérielles de l'OMC, en particulier l'Accord sur la facilitation des échanges, ainsi qu'aux débats en cours sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, les femmes et le commerce, et les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le commerce.

- 13.13 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations pour appuyer sans réserve la réforme de l'Organisation et contribuer aux travaux menés au niveau régional et aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les cas où son expertise répond aux priorités des gouvernements. Il collaborera étroitement avec la CNUCED et l'OMC, et mettra en œuvre avec certains de ses partenaires des projets ayant trait aux microentreprises et petites et moyennes entreprises ainsi qu'au développement du commerce. Il participera activement à des initiatives interinstitutions qui favorisent le commerce durable et inclusif pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et notamment à une nouvelle initiative menée avec la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il est envisagé de mener plusieurs initiatives de ce type avec des partenaires tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, le Cadre intégré renforcé, les commissions régionales de l'ONU et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
- 13.14 Le Centre prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'un des projets mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, intitulé SheTrades, est entièrement axé sur l'autonomisation économique des femmes et regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer l'égalité des genres dans le commerce. Parmi ces initiatives figure l'appel à l'action SheTrades, dans le cadre duquel sept mesures novatrices ont été définies au niveau des politiques, des institutions et des microentreprises et petites et moyennes entreprises afin de mobiliser des fonds et d'établir des partenariats grâce auxquels les femmes pourront accéder aux marchés.
- 13.15 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Centre s'appuiera sur la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Il prendra des mesures pour se conformer aux 15 indicateurs de performance établis dans le cadre de la Stratégie et prendra en compte la question de l'inclusion du handicap lors de son prochain cycle de planification stratégique.

Activités d'évaluation

- 13.16 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du sous-programme pour 2022 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2020 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2019) ;
 - b) évaluation de la performance du Centre en matière d'informations sur le commerce et les marchés.
- 13.17 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan du sous-programme pour 2022. Par exemple, le Centre se sert de ses rapports annuels de synthèse des évaluations pour donner une vue d'ensemble des résultats obtenus et des enseignements essentiels tirés des évaluations internes et externes menées pendant l'année. Il s'appuie sur ces enseignements pour établir les critères de contrôle de la qualité qu'il utilise dans l'approbation et la gestion des projets. Le thème central du rapport de 2020 était le suivant : *Achieving the bottom line: relevant, agile and innovative* (Aller à l'essentiel : pertinence, souplesse

et innovation). Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les projets du Centre sont bien alignés sur le mandat et le cadre de résultats de celui-ci et que de bonnes pratiques en matière de genre et d'équité sont suivies dans le contexte commercial. Les institutions d'appui aux entreprises qui opèrent dans les pays contribuent à la durabilité des résultats. Une collaboration à long terme, une connaissance précise des pays et de bonnes stratégies de sortie permettent aux partenaires et aux bénéficiaires du Centre de s'approprier les projets et renforcent leur confiance. Des possibilités d'amélioration ont été recensées dans plusieurs domaines touchant à l'exécution des projets et des programmes ; il s'agirait notamment de mieux tenir compte des thèmes transversaux, de renforcer les liens avec les objectifs à long terme et d'améliorer les données de suivi et d'évaluation. En réponse, le Centre s'attachera à mieux tenir compte des questions liées au genre, à la jeunesse, à l'environnement et à la responsabilité sociale dans ses projets et programmes, et s'efforcera de mieux tirer parti des théories du changement dans le cadre de ses projets et de simplifier et d'harmoniser les systèmes internes de suivi et d'évaluation. Enfin, il renforcera la durabilité des résultats et la coordination, grâce à une participation accrue à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 13.18 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2022 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2021) ;
 - b) évaluation menée au niveau institutionnel ;
 - c) évaluation touchant à la programmation ;
 - d) évaluation d'un grand projet.

Exécution du programme en 2020

- 13.19 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Au Pakistan, davantage de petites entreprises sont en mesure de faire face aux effets socioéconomiques de la COVID-19 grâce à l'initiative « Growth for rural advancement and sustainable progress »

- 13.20 En raison de la pandémie de COVID-19, le Pakistan a imposé des mesures de confinement et la fermeture de certains établissements et commerces, ce qui a entraîné un ralentissement de l'économie et mis en péril les moyens de subsistance, notamment dans l'agro-business. Au début de la pandémie, le sous-programme a participé, après qu'il lui en a été fait la demande, à l'établissement du plan d'évaluation de l'impact socioéconomique et d'intervention des Nations Unies pour le Pakistan. Pour appuyer et compléter l'action du Gouvernement, on a mené plusieurs enquêtes ciblées sur la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises afin d'évaluer la situation et les besoins des exportateurs pakistanais qui avaient été lourdement touchés par la pandémie.
- 13.21 Le sous-programme a ainsi coordonné, avec son partenaire de réalisation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ses partenaires provinciaux et ses partenaires gouvernementaux, la fourniture d'une aide d'un montant de 1,1 million d'euros visant à faciliter une intervention rapide. Cette intervention rapide était organisée autour de cinq piliers : a) encourager les microentreprises et petites et moyennes entreprises à demander un financement dans le cadre des mécanismes existants ; b) fournir des moyens essentiels à ces entreprises en vue de favoriser la continuité des opérations et d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de valeur ; c) soutenir l'investissement dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène ; d) établir un mécanisme de subventions de contrepartie pour soutenir le développement des marchés pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises ; e) faciliter l'élaboration de mesures de politique générale liées au développement commercial et au développement de l'agro-business.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 13.22 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif : les agriculteurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises ont bénéficié des activités menées par le sous-programme pour lutter contre la COVID-19 au Pakistan, qui visaient à assurer la continuité de leurs opérations et à accroître la compétitivité et la résilience face aux changements climatiques dans les chaînes de valeur en élargissant l'accès au financement (voir le tableau 13.1).

Tableau 13.1
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les bénéficiaires dans les provinces du Baloutchistan et du Sind, dont 114 microentreprises et petites et moyennes entreprises, 74 membres des comités de marché et plus de 4 000 agricultrices du Baloutchistan, ont pu poursuivre leurs activités et sont devenus plus compétitifs, notamment grâce au renforcement de la chaîne de valeur, à la mise en place de pratiques résilientes face aux changements climatiques et à un accès au financement.

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 13.23 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le sous-programme. En particulier, le Centre a aménagé ses modalités d'intervention de façon à apporter une assistance technique sous forme hybride ou à distance. Le report de plusieurs événements qui devaient se tenir en personne, tels que le Forum mondial pour le développement des exportations, fait partie des effets négatifs que la pandémie a eu sur l'exécution des activités prévues pour le sous-programme. De plus, l'offre de cours gratuits en ligne a été élargie grâce à l'Académie du commerce pour les PME du Centre. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.
- 13.24 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à revoir l'offre de biens publics mondiaux, à diffuser plusieurs publications et à ajouter du contenu aux bases de données sur les biens publics mondiaux de manière à répondre aux besoins accrus des bénéficiaires en matière de nouvelles informations et d'information commerciale. Par exemple, la publication phare du Centre *SME Competitiveness Outlook* a été l'une des premières publications phares consacrée aux conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le monde, et les profils de pays qui y figurent sont l'un des éléments de la riposte du Centre à la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.
- 13.25 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Centre tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au sous-programme en raison de la pandémie. Il a notamment retenu que la poursuite des activités prévues durant les périodes de confinement instituées dans les pays était fortement conditionnée par l'accès à Internet dont disposaient les bénéficiaires et leur état de préparation à l'ère électronique. Les accords commerciaux – que l'on vise à favoriser dans le cadre du sous-programme – dépendent de la confiance placée dans les

marchés et les partenaires de marché. En effet, pour conclure de tels accords, il faut pouvoir effectuer des visites dans les locaux de l'entreprise visée ou présenter des échantillons des marchandises aux acheteurs potentiels. Grâce à une coordination étroite avec les parties prenantes, les bénéficiaires, les bailleurs de fonds et les partenaires, le Centre a pu établir des plans d'urgence et des modalités visant à lui permettre de continuer à exécuter ses projets. À l'avenir, il continuera de tenir compte dans ses interventions des enseignements acquis pour ce qui est de faciliter à distance la conclusion d'accords commerciaux.

Résultats escomptés pour 2022

- 13.26 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le sous-programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : la Gambie investit dans l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et au commerce¹

Exécution du programme en 2020

- 13.27 De 2018 à 2020, dans le cadre de son projet d'autonomisation des jeunes, le Centre a aidé la Gambie à s'attaquer aux causes profondes du chômage des jeunes et aux contraintes pesant sur la compétitivité des entreprises, à combler le manque de qualifications et de connaissances des jeunes et le manque de débouchés et à mieux faire connaître les dangers liés à la migration irrégulière.
- 13.28 Le travail susmentionné a contribué à créer ou à améliorer au moins 2 000 emplois pour les jeunes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 4 000 emplois, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Cette situation est principalement due à la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence majeure sur la création d'emplois, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises du monde entier, y compris en Gambie, ayant eu du mal à garder leurs employés et à créer de nouvelles possibilités d'emploi.
- 13.29 Le travail susmentionné a également aidé 165 000 jeunes Gambiens à découvrir les débouchés et possibilités d'emploi qui s'offraient à eux, comme le montre l'analyse des données concernant le public touché par les campagnes médiatiques et le nombre de jeunes participant aux activités relatives aux programmes. Ce chiffre a dépassé la cible fixée, à savoir sensibiliser 100 000 jeunes, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

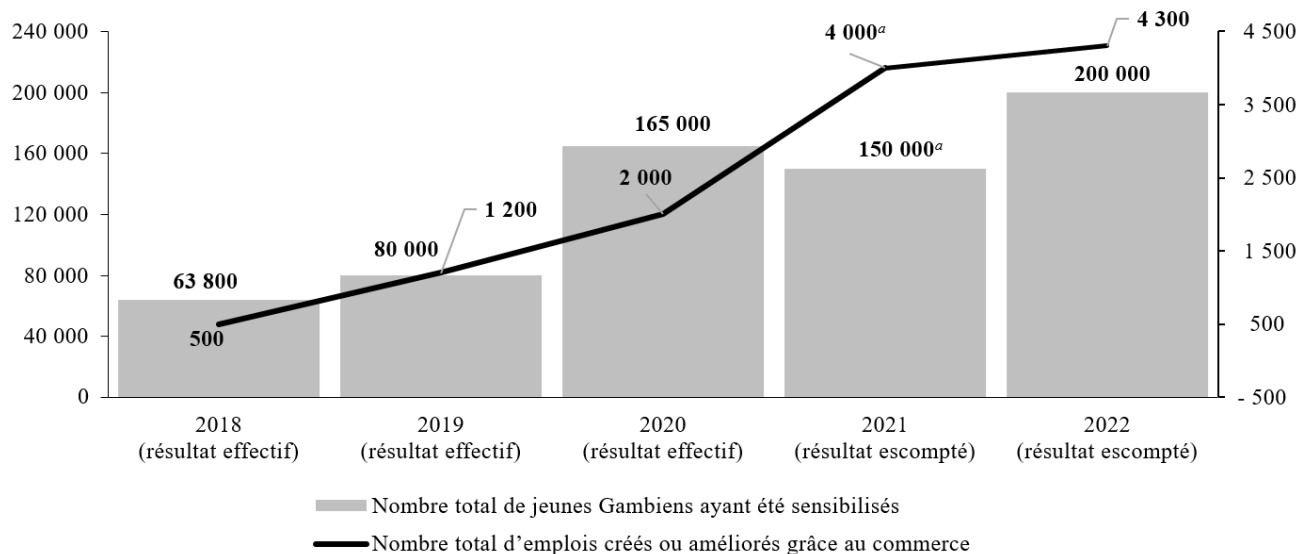
Projet de plan-programme pour 2022

- 13.30 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on s'attachera en priorité à aider les jeunes entrepreneurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises déjà établies à accroître leur résilience sur le plan commercial, à tirer parti des nouvelles possibilités apparues pendant la pandémie et à collaborer avec les chaînes de valeur, notamment celles du secteur du tourisme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 13.1).

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 13\)](#)].

Figure 13.I

Mesure des résultats : nombre total de jeunes Gambiens ayant été sensibilisés aux débouchés et aux possibilités d'emploi qui s'offrent à eux et nombre total d'emplois créés ou améliorés grâce au commerce (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : les échanges et les investissements Sud-Sud créent des possibilités de croissance pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays d'Afrique de l'Est²

Exécution du programme en 2020

- 13.31 Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché à faciliter la participation des institutions et des entreprises d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe aux chaînes de valeur Sud-Sud, l'objectif étant de leur permettre de bénéficier de nouveaux liens commerciaux et de nouveaux investissements et de favoriser ainsi la création de valeur ajoutée et d'emplois. On a également continué de fournir, sous forme hybride ou à distance, des services de coordination, de conseil et de formation aux partenaires sur le terrain, tels que les organismes de promotion de l'investissement et les associations professionnelles, ce qui a contribué à un regain de soutien pour les négociations Sud-Sud et à la conclusion, au second semestre de 2020, d'accords de commerce et d'investissement dont les négociations étaient en cours dans des secteurs clés, tels que l'agro-business, l'industrie légère, la technologies et les services. De plus, on a publié un rapport intitulé « Designing for impact: South-South trade and investment », dans lequel il est expliqué comment concevoir et mettre en œuvre, dans le cadre d'une approche durable et inclusive et compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, des programmes Sud-Sud efficaces concernant le commerce et l'investissement, l'accent étant mis sur l'échange de connaissances et le transfert de technologies.
- 13.32 Le travail susmentionné a facilité la conclusion d'accords de commerce et d'investissement Sud-Sud d'un montant cumulé de 138 millions de dollars, y compris des accords liés à la production d'équipements de protection individuelle devant servir à lutter contre la pandémie de COVID-19, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir un montant de 155 millions de dollars, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Ce résultat tient à la COVID-19, qui a eu une incidence négative sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et sur les décisions d'investissement Sud-Sud et a également entraîné l'annulation de plusieurs événements de

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

réseautage qui devaient se tenir en personne, ce qui a entravé les efforts faits pour trouver de nouveaux débouchés commerciaux et possibilités d'investissement.

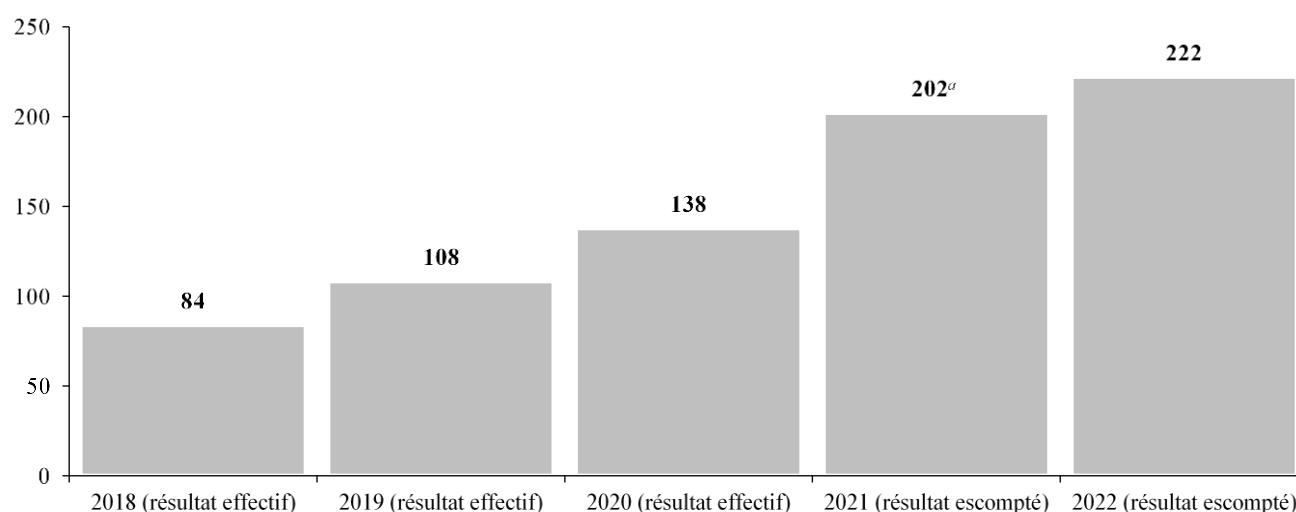
Projet de plan-programme pour 2022

13.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on s'appuiera sur les enseignements tirés, en particulier en ce qui concerne les nouvelles modalités de facilitation des investissements en ligne ou sous forme hybride, l'intensification de l'action menée auprès des petits exploitants agricoles et la création et le transfert d'outils et de connaissances, notamment de ceux liés à l'augmentation de la productivité, à la durabilité environnementale et à l'inclusion. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 13.II).

Figure 13.II

Mesure des résultats : montant total des investissements facilités par le Centre du commerce international dans le cadre de son programme relatif au commerce et à l'investissement Sud-Sud (résultat cumulé)

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : la demande d'informations sur le commerce, qui sont un bien public mondial, est en augmentation, ce qui permet d'éclairer la prise de décisions aux fins de la relance du commerce mondial

Projet de plan-programme pour 2022

13.34 Les besoins en données sur le commerce plus accessibles et la demande connexe ayant considérablement augmenté en raison de la pandémie de COVID-19, on a lancé, sur la plateforme « Market Access Map », le tableau de bord COVID-19, qui permet de suivre en temps réel les mesures commerciales adoptées dans le cadre de la pandémie. Pendant la pandémie, on a également revu la manière dont les activités étaient menées afin de continuer d'aider activement les décideurs et les institutions d'appui aux entreprises à créer des programmes porteurs de changement et à favoriser le développement par le commerce, et les microentreprises et petites et moyennes entreprises à s'adapter à la rapide évolution des mesures commerciales adoptées dans le cadre de la COVID-19.

Enseignements tirés et changements prévus

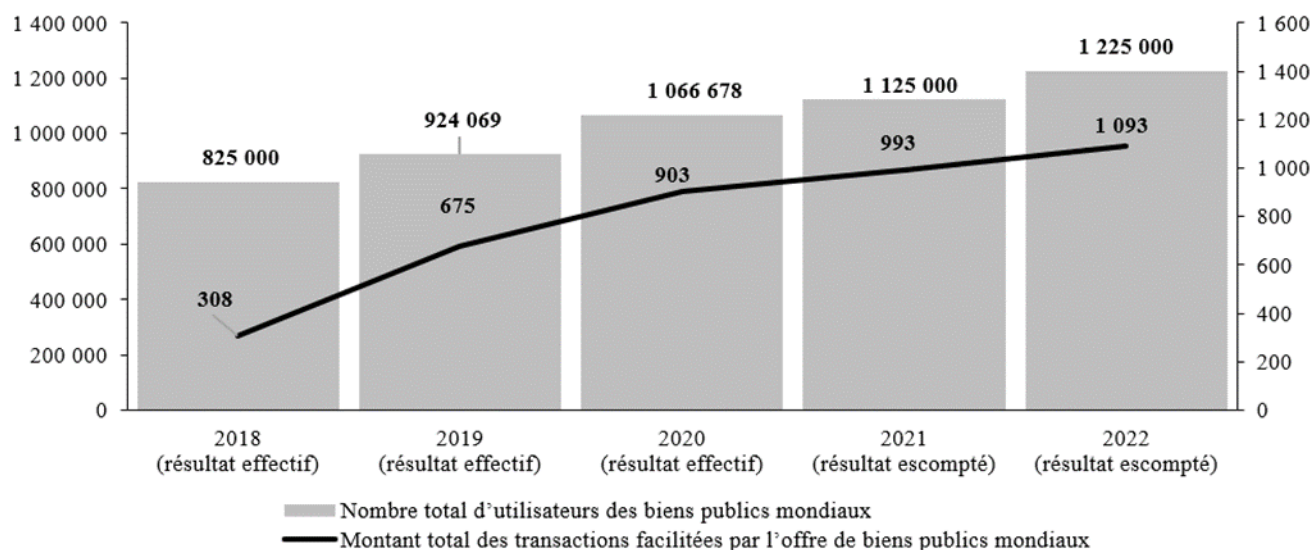
13.35 L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience du fait qu'il fallait élargir et diversifier l'offre de biens publics mondiaux, l'environnement commercial étant de plus en plus complexe. Il s'agissait non seulement de produire rapidement des données liées à la COVID-19, mais également de tirer parti d'une gamme de produits adaptés aux besoins des États Membres, qui étaient susceptibles de bénéficier d'une intégration régionale plus forte et qui avaient donc besoin d'informations sur le commerce pour trouver de nouveaux marchés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on investira de plus en plus dans l'ensemble d'applications concernant les biens publics mondiaux pour : a) le rendre plus compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes ; b) adapter davantage les solutions de veille économique aux demandes des États Membres et des institutions d'appui aux entreprises ; c) élargir la portée des informations ayant trait notamment au commerce et aux textes encadrant les services.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

13.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre total d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre, qui atteindra 1 225 000 utilisateurs, et le montant cumulé des transactions commerciales et des investissements facilités par cette offre, qui atteindra 1 093 milliards de dollars d'ici 2022 (voir fig. 13.III).

Figure 13.III

Mesure des résultats : nombre total d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre du commerce international et volume total des transactions facilitées par cette offre (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>2297 (XXII) 64/189 ; 66/186</p>	<p>Centre du commerce international Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement</p>	<p>64/216 ; 66/215 64/220 ; 66/218 ; 74/238</p>	<p>Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies</p>
--	--	---	--

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	74/235 75/202	Participation des femmes au développement Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	75/203 75/207 75/208	Commerce international et développement Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	75/211 75/213	L'entrepreneuriat au service du développement durable Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/216	Réduction des risques de catastrophe
71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/225 75/227	Vers un nouvel ordre économique international Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	75/228	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021		
74/204	Produits de base	75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/231	Coopération pour le développement industriel
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	75/234	Coopération Sud-Sud
<i>Résolutions du Conseil économique et social</i>			
1819 (LV)	Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce

WT/MIN (01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN (13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali
WT/MIN (05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN (15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN (11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN (17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes

Produits

13.38 On trouvera dans le tableau 13.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.2
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	8	7	8
3. Séances du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances du Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC	–	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	120	127	130	130
8. Projets d'assistance technique liée au commerce	120	127	130	130
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2 900	4 385	3 000	3 500
9. Information, politiques et stratégies commerciales	525	407	600	700
10. Institutions d'appui aux entreprises	277	272	300	350
11. Chaînes de valeur	2 098	3 706	2 100	2 450

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	25	30	30	30
12. Publication phare <i>SME Competitiveness Outlook</i>	1	1	1	1
13. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
14. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	20	25	25	25

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien personnalisé aux décideurs, aux institutions d'appui aux entreprises et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur le renforcement de leur capacité productive et l'accès aux marchés ; services de conseil aux décideurs et aux institutions d'appui aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique de ces entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques.

Bases de données et autres supports numériques : maintenance et développement de bases de données et d'autres outils en ligne, l'objectif étant de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », qui compte parmi ses membres plus de 20 000 entrepreneures, l'Académie du commerce pour les PME, la communauté et la plateforme Ye! (plus de 20 000 jeunes entrepreneurs), et l'ensemble d'outils Trade Maps (Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map et Sustainability Map), qui comptabilise plus de 1 million d'utilisateurs par an.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, SheTrades Global, le Forum du commerce pour le développement durable et la conférence mondiale du réseau des organisations de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine FORUM du commerce international, dont la version en ligne est consultée plus de 100 000 fois par an ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce destinés à plus de 10 000 personnes ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux de soutien au commerce et leurs capacités, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable.

Plateformes numériques et contenus multimédias : conception, mise à jour et maintenance de sites Web et de comptes sur les médias sociaux, notamment du site Web du Centre, qui comptabilise plus de 4 millions de vues par an ; sites Web dédiés et maintien d'une présence active sur les médias sociaux pour communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les entrepreneures et les jeunes, le nombre d'abonnés aux comptes du Centre sur les médias sociaux étant supérieur à 100 000.

Services de bibliothèque : services à la demande liés à l'information commerciale et destinés aux clients du Centre ; mise à la disposition des institutions d'appui aux entreprises des pays en développement de bulletins en ligne sur les faits nouveaux liés aux publications relatives au commerce.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

13.39 On trouvera dans le tableau 13.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022.

Tableau 13.3

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Subventions et contributions ^b	18 861,8	20 641,5	–	–	–	–	–	20 641,5
Total	18 861,8	20 641,5	–	–	–	–	–	20 641,5

^a Les montants présentés dans ce tableau et les tableaux suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

^b Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.

13.40 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget ordinaire global du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une dotation.

13.41 La dotation proposée pour 2022 s'élève à 20 641 500 dollars, avant actualisation des coûts, et est inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire global du Centre s'élève à 36 996 100 francs suisses (avant actualisation des coûts), compte non tenu des recettes accessoires qu'il est prévu de recevoir (200 000 francs suisses). La contribution de l'ONU reste à 50 % du budget total du Centre, soit 18 498 100 francs suisses. Après application d'un taux de change de 0,896 franc suisse pour 1,00 dollar, l'équivalent en dollars américains est de 20 641 500 dollars. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

13.42 L'Assemblée générale a approuvé le passage à titre expérimental d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel pour l'ONU, tandis que l'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, ce qui a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Comme les budgets annuels pour 2020 et 2021, le projet de budget pour 2022 est présenté selon des modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval : le Centre présentera à l'OMC un budget annuel pour 2022 selon le format retenu pour le projet de budget-programme de l'ONU et un budget biennal pour l'exercice 2022-2023 égal au double du montant du budget annuel selon le format retenu par l'OMC. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée générale confirme le passage à un cycle budgétaire annuel.

13.43 On trouvera dans les tableaux 13.4 et 13.5 et dans la figure 13.IV des informations sur les ressources dont le Centre a besoin pour 2022, réparties entre le budget ordinaire global exprimé en francs suisses et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir, également exprimées en francs suisses. Dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans les tableaux 13.6 et 13.7 et l'annexe I ; ces postes seront financés au moyen des dotations versées par

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

l'ONU et l'OMC et ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire.

Tableau 13.4

Évolution des ressources financières, par source de financement : budget ordinaire global et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail									
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	35 380,0	36 996,1	–	–	–	–	–	–	36 996,1
Total partiel (1)	35 380,0	36 996,1	–	–	–	–	–	–	36 996,1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements		Pourcentage		2022 (prévisions)
Programme de travail							
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	86 124,2	89 600,0	–	–	–	–	89 600,0
Total partiel (2)	86 124,2	89 600,0	–	–	–	–	89 600,0
Total	121 504,2	126 596,1	–	–	–	–	126 596,1

^a Montant global des dépenses (déduction faite des recettes accessoires) engagées en francs suisses, la part de l'ONU s'élevant à 17 690 000 francs suisses, soit 18 861 800 dollars.

Tableau 13.5

Évolution des ressources financières et des postes : budget ordinaire global du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	27 683,9	28 812,4	–	–	–	–	–	–	28 812,4
Autres objets de dépense	7 696,1	8 183,7	–	–	–	–	–	–	8 183,7
Total	35 380,0	36 996,1	–	–	–	–	–	–	36 996,1
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		91	–	–	–	–	–	–	91
Agents des services généraux et des catégories apparentées		69	–	–	–	–	–	–	69
Total		160	–	–	–	–	–	–	160

Tableau 13.6

Postes proposés pour 2022 : budget ordinaire global du Centre du commerce international

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2021	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2022	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Tableau 13.7

Postes proposés pour 2022, par source de financement : budget ordinaire global et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail						
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	160	–	–	–	–	160
Total partiel (1)	160	–	–	–	–	160

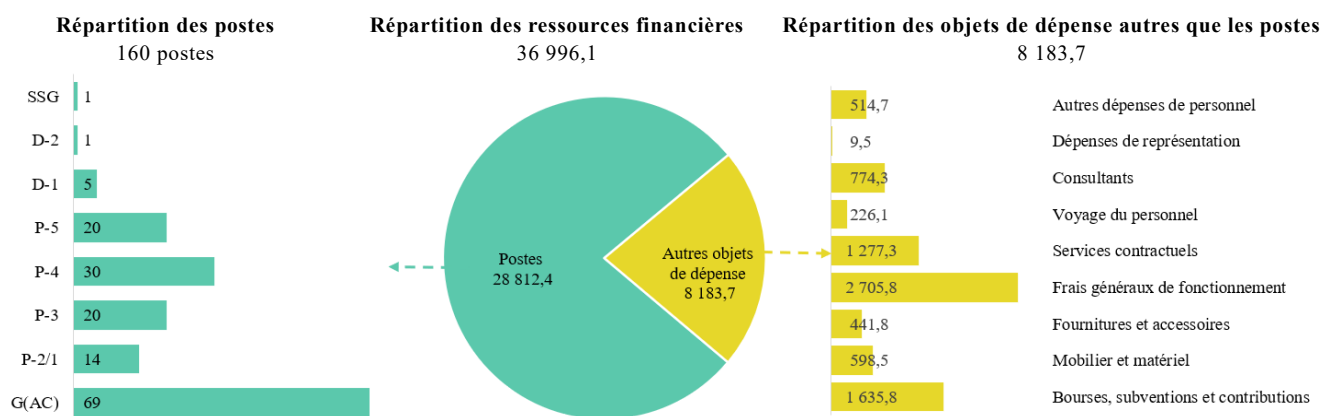
2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	2022 (prévisions)
Programme de travail		
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	20	20
Total partiel (2)	20	20
Total	180	180

Figure 13.IV

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts) : budget ordinaire global du Centre du commerce international

(En nombre de postes/milliers de francs suisses)



Ressources extrabudgétaires

13.44 Comme le montre le tableau 13.4, le Centre devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 89 600 000 francs suisses, soit 100 000 000 dollars au taux de change de 0,896 franc suisse pour 1,00 dollar, qui permettra de financer 20 postes [1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 11 G(AC)], comme indiqué dans le tableau 13.7, et les objets de dépense autres que les postes, notamment le personnel affecté aux projets. Elles serviront essentiellement à exécuter des projets de coopération technique qui complètent et mettent à profit les compétences de base et l'offre globale du Centre financées par les ressources inscrites au budget ordinaire, à la demande des États Membres. Parmi ces projets figurent des activités de coopération et d'assistance techniques menées auprès de microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition économique, pour promouvoir les échanges et le commerce international, notamment par le biais d'initiatives telles que SheTrades, ecomConnect et #FastTrackTech. Le Centre continue de négocier avec les donateurs le financement de programmes intégrés de grande ampleur. Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 70,8 % des ressources totales du sous-programme.

13.45 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, le Centre est chargé de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

Informations diverses

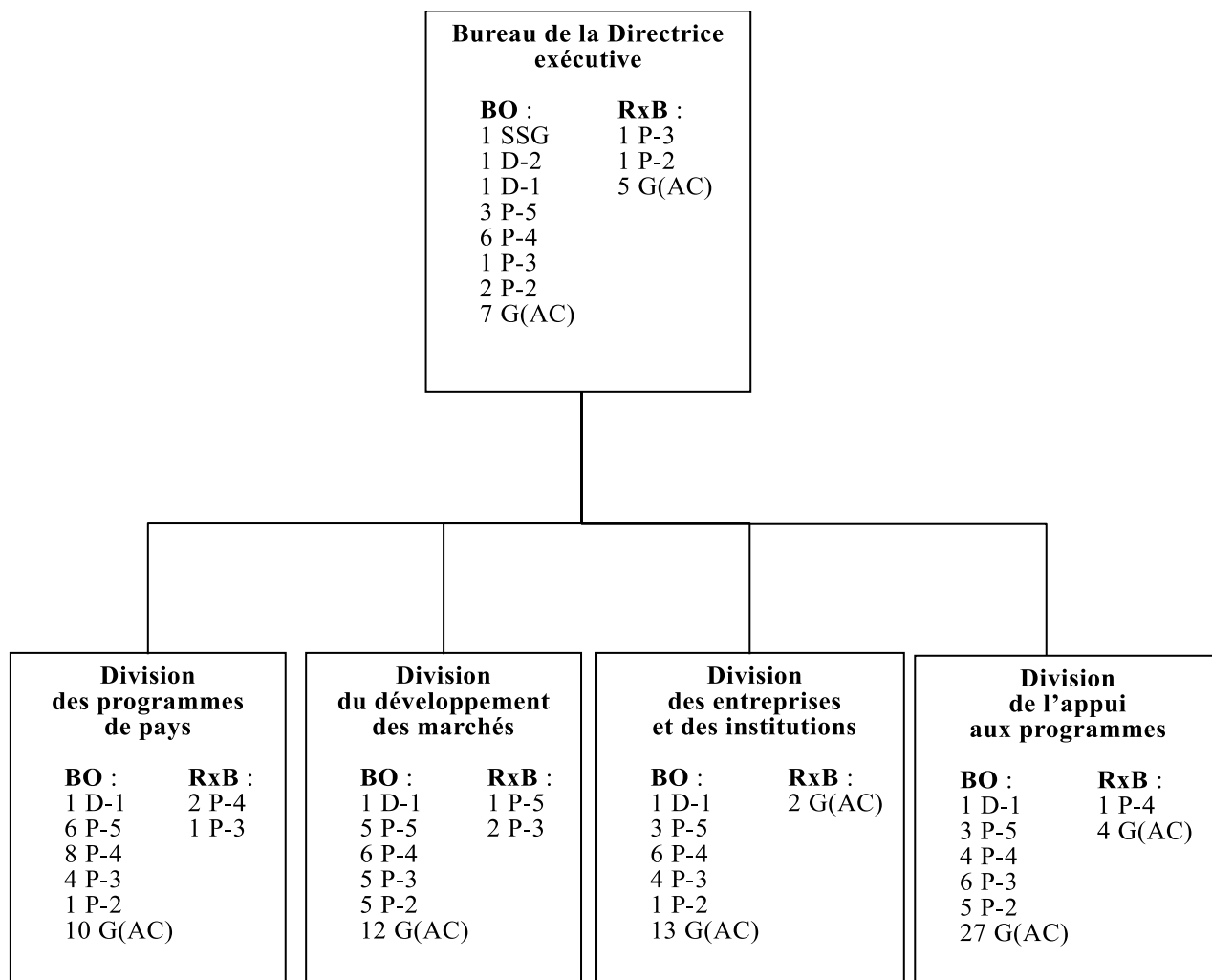
- 13.46 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Centre incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, les organisations appliquant le régime commun sises à Genève ont amélioré la gestion des déchets en traitant tous les déchets avant leur entrée dans le système suisse. Elles ont également remplacé tous les systèmes d'essuie-mains en tissu dans les toilettes par des essuie-mains en papier recyclable, plus hygiéniques et plus écologiques. Des lampes fluorescentes à diodes électroluminescentes ont également été installées.
- 13.47 On trouvera dans le tableau 13.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Parmi les mesures prises par le Centre pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets figure la diffusion d'un bulletin trimestriel informant le personnel du Centre des résultats obtenus en ce qui concerne le respect des délais et des motifs de non-respect, division par division. Le Centre met également l'accent sur les directives relatives aux délais d'achat des billets dans ses activités de formation de sorte que tous les membres du personnel qui soumettent des demandes d'autorisation de voyage soient parfaitement au fait de leur existence. Depuis 2020, les directeurs de division reçoivent, deux fois par an, des informations détaillées sur le respect des délais par les fonctionnaires, ceux-ci y étant classés de ceux qui les respectent le moins à ceux qui s'y tiennent rigoureusement. En outre, des mesures ont été prises pour rendre compte plus clairement dans le progiciel de gestion intégré ou par d'autres moyens des manquements tenant à des facteurs indépendants de la volonté du Centre. Le Centre a pris des mesures pour que les confirmations et les informations nécessaires pour les voyages soient disponibles plus tôt et il poursuivra sur cette voie, les progrès ayant été constants.

Tableau 13.8
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	39	39	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Note : Les postes visés à la catégorie BO sont les postes inscrits au budget ordinaire global du Centre, qui ne font pas partie du tableau d'effectifs proposé pour le budget ordinaire de l'Organisation.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes A/75/5 (Vol. III), chap. II

Le Comité recommande que le Centre entreprenne un examen de ses besoins en matière de réserves de fonctionnement et qu'il augmente progressivement le niveau de ces réserves en fonction de l'évolution de ses besoins opérationnels (par. 20).

Le Comité recommande que le Centre se dote d'un plan de continuité des opérations bien étayé et suffisamment mis à l'essai qui lui permette d'atténuer efficacement les risques d'interruption des activités en cas de perturbation (par. 26).

Le Comité recommande une nouvelle fois que le Centre recrute ses consultants et vacataires par mise en concurrence et recommande également que celui-ci mette en place une procédure de sélection officielle plus rigoureuse pour les consultants et les vacataires dont la rémunération annuelle dépasse un certain seuil et qu'il procède chaque année à un examen rétroactif de tous les contrats attribués par la direction (par. 35).

Le Comité recommande que le Centre envisage de fixer, pour l'ensemble de son personnel, des délais précis pour le suivi des programmes de formation obligatoires (par. 43).

Le Comité recommande que le Centre fasse expressément figurer dans les contrats des consultants, des vacataires et des partenaires d'exécution une clause relative au suivi des programmes de formation obligatoires et veille à ce que les responsables du recrutement ou les gestionnaires de programmes s'acquittent de cette tâche (par. 45).

Le Centre travaille avec le Bureau du Contrôleur pour donner suite à cette recommandation. En attendant la publication d'une instruction administrative révisée sur la coopération technique, il a proposé de continuer d'augmenter le niveau des réserves de fonctionnement au moyen des soldes résiduels des projets terminés et des intérêts perçus qu'il est autorisé à conserver.

Le Centre est en train de mettre à jour la documentation relative à son plan de continuité des opérations, ses procédures et le plan de continuité des systèmes essentiels pour tenir compte des résultats obtenus et des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Centre applique les mesures suivantes :

- a) lorsque les recrutements sont confiés aux chefs de projet, il veille à ce que ceux-ci justifient clairement leurs décisions et donnent les raisons pour lesquelles les deux autres candidatures n'ont pas été retenues ;
- b) pour les contrats dépassant un certain seuil (qui sera déterminé par la direction), les agents certificateurs ou chefs de section et les services des ressources humaines procèdent à un examen de l'aptitude et des capacités des candidats. Ils peuvent notamment vérifier les références des candidats ou organiser des entretiens informels avec ceux-ci ;
- c) la direction procède à un examen annuel des consultants et des vacataires, qui porte notamment sur les contrats attribués, la diversité géographique, la rémunération et les prestations.

Le Centre veille à ce que tous les nouveaux membres du personnel suivent les formations obligatoires dans les six mois qui suivent leur arrivée ; pour les autres, le délai est fixé par la direction.

Les chefs de section du Centre veillent à ce que les consultants et les vacataires aient suivi les programmes de formation obligatoires avant une date déterminée par la direction. Avoir suivi les programmes de formation obligatoire est une condition préalable au renouvellement des contrats.

Le Comité recommande que le Centre envisage de mettre en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect de la règle relative aux délais de réservation des billets d'avion (par. 54).

Le Comité recommande que le Centre envisage de se doter de directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui, ce qui lui permettrait de veiller au respect des règles régissant les achats de faible valeur et de prendre des mesures de suivi. Dans le cadre de cette évaluation rétroactive, il devrait notamment examiner le rapport coût-efficacité des services achetés aux fins de l'exécution des mandats (par. 59).

Le Comité recommande que le Centre se dote de mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux pour que les rapports de fin de projet soient de qualité et qu'ils soient soumis dans le délai prescrit de trois mois, et pour qu'il soit donné suite aux recommandations formulées dans le rapport annuel d'évaluation dans les délais convenus, qui figurent dans la réponse de l'administration (par. 66).

Le Comité recommande que le Centre fasse figurer dans ses directives relatives à la gestion des projets des délais précis pour la clôture financière d'un projet après sa clôture opérationnelle (par. 73).

Le Comité recommande à nouveau que le Centre respecte les dispositions standard du modèle de mémorandum d'accord relatif aux subventions, en particulier la clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des activités de formation (par. 78).

Le Centre reconnaît qu'il doit se doter d'un cadre plus rigoureux pour faire en sorte que les fonctionnaires, les consultants et les vacataires suivent les programmes de formation obligatoires. La direction examinera deux fois par an les taux de suivi de ces formations. Le Centre mettra à jour ses directives pour qu'elles donnent plus d'informations sur les programmes de formation obligatoires pour les partenaires d'exécution.

Le Centre veille à ce que les directives relatives aux délais d'achat des billets soient mieux respectées en mettant en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité. Il s'attache à rendre compte plus clairement, dans le progiciel de gestion intégré (Umoja) ou par d'autres moyens, des manquements tenant à des facteurs indépendants de sa volonté. Il mettra au point une liste de justifications standardisées en cas de manquement.

Les Services centraux d'appui du Centre veillent au respect des règles régissant les achats de faible valeur, sous la supervision du Comité supérieur de gestion. Le Centre doit se doter de directives générales prévoyant la publication d'un rapport annuel dans lequel seront présentées les conclusions de l'évaluation et l'envoi d'un mémorandum aux gestionnaires en cas de fractionnement des commandes visant à contourner les règles encadrant la passation de marchés. Il révisera également ses instructions administratives et les adaptera pour que les restrictions soient plus claires.

Les mesures à prendre comprennent la mise en place d'un suivi semestriel de l'état d'avancement des rapports de fin de projet et de la suite donnée aux recommandations du Groupe de l'évaluation indépendante, l'organisation de sessions de formation régulières et l'organisation de réunions annuelles portant sur les enseignements tirés de l'expérience et permettant de mettre l'accent sur la nécessité de soumettre des rapports de fin de projet de qualité et de donner suite aux recommandations du Groupe.

Les délais de clôture opérationnelle et financière seront précisés et automatisés dans le portail des projets du Centre.

Le Centre prend les mesures suivantes pour donner suite à la recommandation : a) il adapte le modèle de mémorandum d'accord pour définir plus clairement les obligations du bénéficiaire d'une subvention en ce qui concerne la documentation, les produits et les critères de sélection des participants aux activités de

A/74/5 (Vol. III) et A/74/5 (Vol. III)/Corr.1, chap. II

Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait engager ses consultants à l'issue d'une procédure de sélection ouverte, s'assurer qu'ils ne sont pas engagés pour des tâches de nature générale ou courante et définir clairement dans le cahier des charges de chaque mission les produits concrets attendus, et conserver des documents justificatifs en cas d'exception à cette règle (par. 24).

Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait mettre en place des contrôles internes adaptés afin d'éviter que ne soient établis des contrats prévoyant des honoraires supérieurs au montant maximal associé à un niveau donné (par. 29).

Le Comité recommande que le Centre veille à ce que les fonctionnaires suivent tous les cours de formation obligatoires, conformément aux instructions en vigueur (par. 33).

Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Centre devrait suivre de près les raisons des manquements à la règle des 21 jours applicable aux voyages et exercer une surveillance étroite afin d'améliorer le respect de cette règle (par. 40).

Le Comité recommande que le Centre incorpore les dispositions standard dans tous les mémorandums d'accord, en particulier une clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des éléments de formation. Il recommande également que le Centre envisage d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu d'un rapport d'impact à long terme à la satisfaction du Centre (par. 48).

Le Comité recommande que le Centre examine les rapports d'achèvement de tous les projets et veille à ce qu'ils soient achevés dans les délais prescrits et téléversés sur le portail des projets. Il recommande également que le Centre donne suite aux suggestions formulées dans les rapports d'évaluation, y compris les rapports de fin de projet (par. 55).

formation ; b) il met au point une liste de vérification dont les agents certificateurs devront cocher tous les points avant de verser les paiements finaux aux bénéficiaires, ce qui permettra de vérifier qu'il a été procédé à un examen des produits et des documents devant obligatoirement être fournis.

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité aux paragraphes 43 et 45 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 54 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 78 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 66 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Le Comité recommande que le Centre envisage d'évaluer la durabilité à long terme des résultats obtenus dans le cadre de divers projets (par. 63).

En 2020, le Groupe de l'évaluation indépendante a évalué de manière systématique la durabilité des résultats des projets qui s'étaient achevés trois ou quatre ans plus tôt, se fondant sur une méthode mise au point en 2019 en réponse à cette recommandation. Le Centre prévoit de procéder à une évaluation de ce type tous les ans et de la financer au moyen des ressources du budget ordinaire global réservées aux évaluations.

A/73/5 (Vol. III), chap. II

Le Comité recommande que le Centre engage ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte (par. 58).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Le Comité recommande que le Centre procède à des vérifications et contrôles en bonne et due forme, afin d'éviter d'établir des contrats prévoyant une rémunération supérieure au seuil maximal fixé pour un niveau de recrutement donné (par. 62).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

A/72/5(Vol. III), chap. II

Le Comité recommande que le Centre rende opérationnel son comité de contrôle indépendant afin de renforcer ses dispositifs de contrôle interne (par. 59).

Le Centre évaluera les mécanismes de contrôle existants et, si nécessaire, il proposera des changements et précisera les responsabilités en matière de contrôle et de gouvernance.

Le Comité recommande que le Centre embauche ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte (par. 65).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Le Comité recommande que le Centre, a) choisisse ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte et b) évite d'avoir recours à leurs services pour assurer des fonctions de nature générale (par. 69).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 35 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Le Comité recommande que le Centre respecte le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des billets afin de réduire les charges liées aux voyages et de réduire la fréquence des modifications ou des annulations de billets (par. 83).

Voir ci-dessus les mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Comité au paragraphe 54 du document [A/75/5 \(Vol. III\)](#).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif croit comprendre que la part du budget ordinaire du Centre à la charge de l'ONU est inscrite dans le budget et indiquée, dans les états financiers, à la rubrique Subventions et contributions, mais pense qu'il serait bon de faire figurer, dans les prochains projets de budget, des renseignements sur les dépenses, par objet de dépense, pour le budget global du Centre (par. IV.60).

Des renseignements sur les dépenses de 2020, par objet de dépense, pour le budget global du Centre figureront dans le complément d'information sur le projet de budget-programme pour 2022.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif compte que le recrutement pour le poste D-1 susmentionné sera mené à bien dès que possible et que des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport (par. IV.62).

Le recrutement est en cours et des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

Le Comité consultatif compte que le Centre appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les meilleurs délais (par. IV.67).

Les mesures prises pour mettre en œuvre toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui n'ont pas encore été appliquées figurent dans la présente annexe (voir ci-dessus).
